

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU Vendredi 10 DECEMBRE 2021**



Les personnes présentes sont:

- ✓ Monsieur VALOGNES Nicolas, représentant suppléant du Foyer d'hébergement et président du CVS
- ✓ Monsieur LIMARE Thomas, représentant titulaire ESAT
- ✓ Madame GRIMAULT Julie, représentante suppléante ESAT
- ✓ Madame LECOUTEUX Stéphanie, représentante titulaire du Foyer d'hébergement
- ✓ Monsieur TROHAIS Luc, représentant titulaire su SAVS
- ✓ Madame BASIRE Angéline, représentante suppléante du SAVS
- ✓ Monsieur LENENN Emile, représentant suppléant de l'Atelier de Jour
- ✓ Monsieur DEKESTER, représentant des familles
- ✓ Madame BOUTTE, représentante des familles
- ✓ Madame LEMARIE, représentante de l'Association
- ✓ Madame LEFEVRE Sandra, Secrétaire administrative
- ✓ Madame AMIACH Jennifer, chargée de projets et de communication
- ✓ Monsieur DUFORT, Directeur

Les personnes absentes excusées sont :

- ✓ Madame CLABAUT Kelly, représentante titulaire de l'Atelier de Jour
- ✓ Madame GORJU, représentante de l'Association
- ✓ Madame CHICOT Sylvie, représentante du personnel

CVS : Conseil de la Vie Sociale

ESAT : Etablissement de Service et d'Aide par le Travail

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Les points à voir pendant ce CVS:

1. Lecture et approbation du dernier compte-rendu
2. Election du vice-président
3. Point sur la commission cuisine
4. Présentation de l'organisation des repas de Noël
5. Présentation des règles de vie de l'atelier de jour (par Hervé DECARPENTRY, chef de service)
6. Point d'information lié aux travaux et à la sécurité
7. Information concernant l'écriture des nouveaux projets de service en 2022
8. Explication de la future méthode de gestion des événements indésirables
9. Présentation du nouveau site internet et de la partie en FALC
10. Réponses aux questions...
11. Questions diverses

1. Lecture et validation du dernier compte rendu

- Le compte rendu est présenté en version **FALC**.
FALC veut dire **F**acile **A** Lire et à **C**omprendre.
- Il est validé à l'**unanimité**.
Unanimité = tout le monde est d'accord.



2. Election du vice-président

Lors du dernier CVS un nouveau président a été élu.
Il faut maintenant élire un nouveau vice-président.

1 candidate se présente à l'élection pour le poste de vice-président du CVS :

- **Stéphanie LECOUTEUX**

Après avoir procédé au vote, **Stéphanie LECOUTEUX** est élue à l'unanimité.



Stéphanie LECOUTEUX est donc élue Vice-présidente du CVS.

3. Point sur la commission cuisine

Jennifer AMIACH fait la présentation.

Elle explique à quoi sert la commission menus,
comment cela se passe.



Pour rappel les représentants des usagers qui participent à la commission sont :

- Stéphanie LECOUTEUX
- Thomas LIMARE

Une commission interne avait été mise en place,
mais avec les mesures sanitaires liées au Covid cette commission avait été arrêtée.

Cette commission interne

- Est composée de 4 membres (Stéphanie L., Julie G., Kelly C., Thomas L.)
- Met en place des enquêtes de satisfaction 1 fois par mois.



Jennifer AMIACH demande aux membres s'ils veulent reprendre leurs actions.

Les 3 membres présents sont d'accords pour reprendre.

Jennifer AMIACH leur communiquera une date de réunion.

4. Présentation de l'organisation des repas de Noël

A cause du Covid et des règles sanitaires,
il faut adapter l'organisation des repas de Noël.
Il a été décidé de faire des repas par structures.



Pour le **Foyer d'Hébergement** :

- le repas a eu lieu le lundi 06 décembre au soir, au château.
Les retours ont été positifs, bon repas de qualité.

Pour l'**ESAT** :

- le repas est prévu le mercredi 15 décembre midi, au château.

Pour l'**ATJ** :

- le repas est prévu le jeudi 23 décembre midi.

Pour le **SAVS** :

- un café gourmand est organisé le 24 et 31 décembre 2021.

Emile LENENN demande si cette année ils auront un cadeau.

Monsieur Dufort explique qu'il y a bien un cadeau.

Mais la livraison est arrivée après le repas du Foyer d'Hébergement.

Ce sera distribué à chacun des résidents prochainement.



Monsieur DUFORT espère que les conditions seront meilleures pour 2022.

5. Présentation des règles de vie de l'atelier de jour

Hervé DECARPENTRY fait la présentation,

Monsieur Decarpentry est le chef de service du foyer d'hébergement.

Il explique les obligations qui sont à respecter sur l'Atelier de jour :

- Avoir une tenue adaptée,
- Respecter les horaires,
- Respecter les règles de politesse...



et les interdictions :

- Violence
- Insulte
- Vol...



Ce travail a été fait avec les professionnels de l'atelier de jour.

C'est une synthèse du règlement de fonctionnement.

6. Point d'information lié aux travaux et à la sécurité

Point sur les travaux qui ont été fait :



Au Foyer Mousset :

- Installation d'une climatisation dans la salle commune.
- La salle de bain de l'infirmerie est entièrement refaite, une baignoire balnéo est installée.
- Une baignoire a été changée dans une salle de bain commune.
- Changement de la chaudière et du ballon d'eau chaude.



Emile LENENN demande s'il est possible d'aller sur les balcons ?

→ NON, ils sont toujours condamnés.

A la Maison de la Mare :

- La cuisine va être refaite.
- Les agents de maintenance vont commencer à étudier les plans la semaine prochaine.



Au château :

- Des vestiaires ont été faits.
- Ces vestiaires sont pour les agents de maintenance et les travailleurs hommes de l'équipe hôtellerie.



Point sur la sécurité :

2 nouvelles procédures ont été faites :

- Procédure « comblement des trous »
- Procédure « éclairage extérieur »



L'objectif est de limiter les risques d'accident à cause de trous ou d'un manque d'éclairage. Pour cela, les professionnels doivent signaler très précisément où se trouve le problème. Puis les agents de maintenance doivent intervenir dans les 24 heures, pour changer la lumière ou reboucher le trou par exemples.

7. Information concernant l'écriture des nouveaux projets de services en 2022

Monsieur Dufort fait la présentation.

Il explique que l'écriture des nouveaux projets de services suit une logique, et permet d'être en conformité avec la réglementation :

- Dans un premier temps nous avons réalisé l'évaluation interne.
- Puis il y a eu la réécriture du projet associatif,
- La réalisation du CPOM,
- La réécriture des projets de services.



Le travail de réécriture débutera en janvier avec :

- Les équipes
- Les cadres
- Les usagers

Qu'est ce que l'on retrouvera dans les nouveaux projets de services ?

- Un bilan des anciens projets de service.
C'est-à-dire que l'on vérifie si les objectifs sont atteints ou non.
- Les nouveaux objectifs du CPOM,
pour faire évoluer les pratiques de manière positive.

Quels sont les nouveaux projets ?

Création d'une structure annexe

Cette structure accueillerait des travailleurs ESAT,
et des bénéficiaires de l'atelier de jour.



Sur un programme d'une durée de 6 mois,
l'objectif est d'aider les personnes à être mieux,
et avancer dans leur projet de vie et/ou professionnel.

Par exemples :

Initier un travail d'ESAT pour une personne de l'ATJ.

Accompagner un travailleur ESAT qui fatigue
et qui ne peut plus travailler à temps complet.

En fonction du projet de l'utilisateur,

les professionnels peuvent l'accompagner sur différents sujets :

- Le savoir-être
- Le savoir-faire
- La réduction du temps de travail pour les travailleurs ESAT
- Un accompagnement éducatif la journée ...

Création d'un EANM

EANM veut dire **E**tablishement d'**A**ccueil **N**on **M**édicalisé.

Les objectifs sont :

- accompagner en journée et en soirée les résidents de l'hébergement du foyer Mousset et de la maison de la Mare.
- Augmenter de 8 places le nombre de bénéficiaires de l'ATJ.

Transformer l'accueil sur le foyer d'hébergement :

- Avoir un hébergement sur site avec des chambres simples.
- Avoir un hébergement délocalisé, sur Yvetot par exemple.
 - 1 structure de type foyer pour 15 personnes
 - 3 appartements accueillant 3 personnes
- ARCAUX recherche des locaux à l'achat ou en location.
- Ce projet est prévu pour fin 2023.

ESAT : Création d'un bâtiment vestiaire, avec douches.

L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des travailleurs ESAT.

Engagement d'ARCAUX pour « aller vers le milieu ordinaire »

Avec par exemples :

- L'habitat inclusif,
- Le développement d'une nouvelle activité « Maintenance et Hygiène des locaux ».

L'objectif est de former une équipe,

afin de remplacer les femmes de ménage qui partent à la retraite.

Cette expérimentation se ferait d'abord en interne,

puis, pourquoi pas, à l'extérieur.

- Dispositif emploi accompagné (une convention a été signée) :

- Aider les personnes en difficultés à trouver un emploi en milieu ordinaire
- ARCAUX joue un rôle d'intermédiaire

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Elle est basée sur 3 piliers :

- Environnement
- Economique
- Social / Humain

Vie intime, affective, sexuelle et parentalité

- Formation des professionnels
- Réalisation de sensibilisations
- Avoir des référents
- Faire parti d'un réseau : centre de ressources vie affective et sexuelle

Habitat inclusif

Renforcer et déterminer la politique de bientraitance

Pair-aidance parentale

Définition de la pair-aidance :

C'est l'aide entre des personnes qui sont concernées par un même problème.

- L'objectif est d'associer l'environnement des bénéficiaires, à la vie de l'établissement pour qu'ils puissent s'impliquer dans la vie institutionnelle, sans s'immiscer dans la vie des bénéficiaires.

Exemple : réunir des groupes de parents sur des sujets précis.

8. Explication de la future méthode de gestion des événements indésirables

Qu'est ce qu'un événement indésirable ?

Evènement inattendu (accident, incident ou dysfonctionnement) dont les conséquences ont ou auraient pu avoir des conséquences pour les usagers, les professionnels, les visiteurs, les biens ou la personne morale.



Pourquoi traiter un événement indésirable ?

L'objectif est de

- trouver des solutions pour éviter qu'un événement indésirable se reproduise,
- avoir des réponses, des solutions déjà faites si l'événement arrive.
- Améliorer la qualité du service d'ARCAUX pour l'ensemble des usagers.

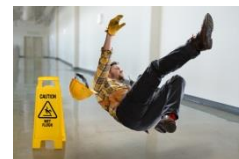
Comment les traiter ?

- Tous les professionnels peuvent et doivent déclarer un événement indésirable.
- La déclaration se fait sur un outil numérique : le logiciel Ageval.
- On décrit la situation, puis l'adjoint de direction du service reçoit l'information.
- La situation est analysée, et on essaie de trouver les solutions pour que cet événement ne se reproduise pas.

Il existe plusieurs types d'événements indésirables,

Comme par exemples :

- Chute
- Circuit du médicament,
- Dégât des eaux
- Electrocutation...



A partir de janvier 2022,

tous les professionnels pourront faire une déclaration sur ce logiciel.

9. Présentation du nouveau site internet et de la partie en FALC

Jennifer AMIACH fait la présentation du nouveau site internet.

Sur ce nouveau site internet on peut retrouver :

- Toutes les informations de l'association, des services...
- La description des services en FALC, avec enregistrement audio des textes
- Un onglet pour le CVS



Les membres valident ce nouveau site.

Il va alors être mis en ligne très prochainement.

10. Réponses aux questions

Pas de question

11. Questions diverses

1. Les travailleurs ESAT regrettent ne pas voir Monsieur DUFORT plus souvent sur les ateliers.

Monsieur DUFORT indique qu'il s'en rend compte, Il précise que la période est chargée et n'a pas le temps de passer.

2. Il y a-t-il une action de vaccination prévue à Arcaux pour la 3ème dose ?

Non.

Mais actuellement il y a des actions ponctuelles, menées en pharmacie.

C'est aux parents ou résidents de prendre leur RDV.



Prochaine Réunion le vendredi 18 mars 2022 à 14h00

Le président,
N. Valognes